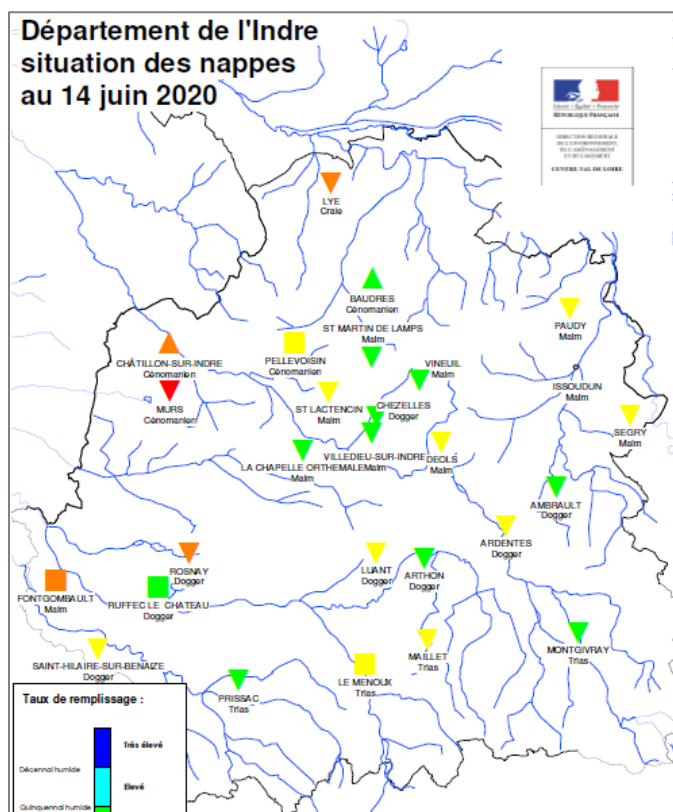


Aucune restriction d'usages cette semaine, les débits des cours d'eau sont en baisse sur la majorité des cours d'eau. La Trégonce et la Ringoire ont dépassé le seuil du DCR hors gestion volumétrique, les usages en gestion collective ne sont donc pas impactés.

Etat des ressources en eau : mi juin 2020

Source : bulletin de situation hydrologique de la DREAL Centre (14/06/2020)



Nappes souterraines

Suite à la sécheresse 2018-2019, les nappes avaient atteint des niveaux bas à très bas. L'automne-hiver pluvieux a permis une recharge correcte des nappes de surface (Jurassique moyen et supérieur, retour des niveaux à la moyenne), mais pas tout à fait pour les nappes profondes comme le Cénomaniens, le Trias ou le Dogger captif par exemple.

Comme la semaine dernière, le niveau des nappes est toujours à la baisse (triangle vers le bas sur la carte). La nappe du Cénomaniens a déjà atteint un niveau de quinquennale sèche.

Cours d'eau

Les débits des cours d'eau sont majoritairement en baisse, sauf pour la Bouzanne, le Fouzon et l'Anglin amont en raison des dernières pluies.

Pas de dépassement de seuil pour l'instant (sauf pour la Ringoire et la Trégonce hors gestion volumétrique qui sont au niveau du seuil DCR).

Bilan hydrologique

* seuils relatifs à la gestion volumétrique

19/06/2020

Bassins versants	Creuse	Bouzanne	Indre Amont	Indre aval	Ringoire *	Trégonce *	Théols	Fouzon Modon	Anglin amont
Station de référence	Le Blanc	Velles	Ardentes	Saint Cyran du Jambot	Déols	Vineuil	Sainte Lizaigne	Meusnes	Prissac
Débits mesurés station de référence (m³/s)	7,12	1,140	1,260	5,88	0,196	0,083	1,950	1,530	0,448
Tendance depuis la semaine dernière	↓	↑	↓	↓	↓	↓	↓	↑	↑
DSA (1er niveau restriction)(m3/s)	5,40	0,45	0,675	2,40	0,15	-	0,56	0,74	0,114
DAR (2d niveau restriction)(m3/s)	4,50	0,375	0,563	2,00	0,125	0,040	0,48	0,61	0,095
DCR (3ième niveau restriction)(m3/s)	3,60	0,30	0,45	1,60	0,10	0,020	0,40	0,49	0,076
Date dernière mesure	18/06/20	18/06/20	15/06/20	07/06/20	15/06/20	15/06/20	14/06/20	14/06/20	18/06/20

Source : <http://www.hydro.eaufrance.fr>

Aucune restriction en vigueur au 19/06/2020

Les bassins versants concernés :

Vide

Vide

Vide

MESURES APPLICABLES DES LE FRANCHISSEMENT DU SEUIL :

USAGES DE L'EAU	MESURES APPLICABLES DES LE FRANCHISSEMENT DU SEUIL :		
	Débit seuil d'alerte (DSA) : Débit moyen en dessous duquel une activité utilisatrice d'eau ou des fonctions du cours d'eau ou de la nappe d'accompagnement est compromise	Débit d'alerte renforcée (DAR) : Débit intermédiaire entre le débit seuil d'alerte et le débit d'étiage de crise	Débit d'étiage de crise (DCR) : Débit moyen en dessous duquel il est considéré que seules les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population et les besoins des milieux naturels peuvent être satisfaites.
Eaux superficielles	Interdit de 12h à 18h tous les jours	Interdit de 8h à 20h tous les jours	Interdit
Forages en nappe calcaires du jurassique	Autorisé	Interdit de 12h à 18h tous les jours	Interdit de 8h à 20h tous les jours
Forages hors nappe du jurassique	Autorisé	Autorisé	Interdit de 12h à 18h tous les jours

Cas de l'utilisation des réserves : L'arrosage et l'irrigation agricole à partir des réserves, préalablement constituées avant l'entrée en vigueur des limitations et des suspensions provisoires, **sont autorisés sans restriction d'horaires sauf prescription spécifique prévue par un arrêté préfectoral. Le remplissage des retenues est interdit.**

- 1 : Dans le cadre de la gestion collective des prélèvements sur ces bassins, des tours d'eau sont prévus. Rapprochez vous de votre référent de bassin API36 pour en savoir plus.
- 2 : Un protocole de gestion collective est en place sur le bassin versant de la Trégonce. Pour toute question, rapprochez vous du président du syndicat

Information - BV Indre – diagnostic cours d'eau

Information qui concerne plus particulièrement les riverains de cours d'eau sur le bassin versant de l'Indre et ses affluents :

Dans le cadre de la compétence GEMAPI, le Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Indre 36 (**SABI36**) a engagé un diagnostic des cours d'eau de son périmètre, c'est-à-dire **sur l'Indre et ses affluents**. L'objectif est de déterminer les secteurs où des actions de restauration et d'entretien seront nécessaires.

Le bureau d'études GEONAT (Limoges) est mandaté par le SABI36 pour réaliser cette étude et les phases terrain.

Ces **prospections terrain s'effectuent à pied le long du cours d'eau** et dans le respect de la propriété privée. Elles s'attachent à diagnostiquer les critères suivants : lit mineur, berges, débit, continuité, lit majeur. Elles ont commencé par une pré-étude à l'automne 2019 et **continueront jusqu'à cet automne 2020**.

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter le SABI36 au 02 54 29 84 56 ou le bureau d'études au 05 55 03 25 13.

Lien vers le courrier d'information du Président du SABI36 (3^{ème} pavé en partant du haut intitulé « Diagnostic cours d'eau ») : [Actualités | SABI36](#)



AGRICULTURES & TERRITOIRES
Chambre d'agriculture de l'Indre
 24, rue des Ingrains, 36022 CHATEAUROUX CEDEX
www.indre.chambagri.fr - 02.54.61.61.88

Contacts : **Marie GANTET** et **Dimitri DESLANDES** Service Environnement & Territoires
 Email : marie.gantet@indre.chambagri.fr - dimitri.deslandes@indre.chambagri.fr